

SÉANCE 5

LA MORT ET LE JUGEMENT PARTICULIER

14 FÉVRIER 2023

Après nous être longuement intéressé aux grands principes de la doctrine du salut, telle qu'elle nous est révélée dans le Nouveau Testament, et telle que la Tradition catholique l'a explicitée, il nous faut maintenant consacrer quelques séances à étudier à ce qui se passe pour chaque être humain immédiatement après sa mort. Nous n'envisagerons qu'ultérieurement la consommation définitive du plan divin de salut telle qu'elle adviendra lors de la Parousie – le retour du Christ dans la gloire à la fin de l'histoire.

Ce soir, nous allons nous pencher sur ce que l'Eglise appelle le jugement particulier. Mais auparavant, je voudrais vous dire quelques mots au sujet de la mort qui clôt l'existence terrestre et inaugure de ce fait la vie dans l'au-delà.

I : LA VISION CHRÉTIENNE DE LA MORT ET QUELQUES QUESTIONS QUI LUI SONT RELATIVES

A : La mort, un fait « anormal »

Aux yeux de la sagesse humaine, la mort est, au fond, un phénomène qu'on peut qualifier de « normal ». Elle est, certes, un fait douloureux, un moment dur à vivre, mais normal au sens où elle apparaît comme le terme inéluctable de la vie terrestre. Il y a d'ailleurs bien une certitude que nous avons tous, quelle que soit l'école de pensée, l'éventuelle religion, auxquelles nous appartenons, c'est que tous nous mourrons. Heidegger explique même que l'être humain est un « être pour la mort », faisant ainsi de la mort une sorte de but.

La mort est perçue par les sciences comme l'aboutissement d'un phénomène de dégénérescence, lorsque l'être vivant est arrivé à un degré de désorganisation interne tel qu'il n'est plus en mesure de vivre.

Aux yeux de la Révélation, la mort est considérée autrement, de manière paradoxale. Certes, elle la reconnaît comme étant constitutive de la nature humaine, mais affirme en même temps que Dieu ne destinait pas cette nature à mourir :

« Dieu n'a pas fait la mort, il ne se réjouit pas de voir mourir les êtres vivants. Il les a tous créés pour qu'ils subsistent (...) Dieu a créé l'homme pour l'incorruptibilité, il a fait de lui une image

de sa propre identité. C'est par la jalousie du diable que la mort est entrée dans le monde. » (Sg 1, 13-15 ; 2, 23)

Le livre de la Genèse (ch. 3) nous enseigne pour sa part que la mort n'est advenue dans l'espèce humaine que comme conséquence de la fâcheuse désobéissance de nos premiers parents, sous l'influence de celui que Jésus qualifie d'« homicide dès le commencement ». C'est le fameux péché originel et ses dramatiques conséquences qu'évoque l'Apôtre en ces termes :

« Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi la mort a passé à tous les hommes. » (Rm 5, 12)

La volonté divine d'entretenir la nature humaine dans la vie est telle qu'elle a suscité un Rédempteur qui permettrait à l'être humain d'accéder à nouveau à une plénitude de vie par-delà la mort.

C'est précisément parce que la mort n'est pas un fait « normal », mais une violence consécutive à un rejet, par la créature elle-même, du don de la vie, que le concile Vatican II s'exprime comme suit :

« C'est par une juste inspiration de son cœur que l'être humain rejette et refuse cette ruine totale et ce définitif échec de sa personne. Le germe d'éternité qu'il porte en lui s'insurge contre la mort. » (constitution *Gaudium et Spes* n°18 § 1)

Il apparaît clairement ici que, contrairement à ce qui est parfois affirmé par des détracteurs de l'Eglise, et à rebours de ce qu'une certaine prédication a pu laisser croire, que le christianisme n'éprouve aucune complaisance à l'endroit de la mort.

B : Selon l'Eglise, qu'est-ce que la mort et quand advient-elle ?

Assumant en cela la philosophie grecque classique, l'Eglise considère que la mort advient lorsque l'âme se sépare du corps.

La médecine estime qu'une personne doit être tenue pour décédée quand son cerveau ne fonctionne plus, et ce de manière irréversible. On parle alors de « mort cérébrale ».

Mais personne ne peut déterminer avec précision le moment de la séparation effective de l'âme et du corps, ie le moment de la mort telle que l'entend l'Eglise. Ceci tient à ce que l'âme, du fait de sa nature spirituelle, échappe aux outils d'investigation. C'est pour ce motif qu'on parle de « mort métaphysique », le terme « métaphysique » dérivant de l'expression grecque *τὰ μετὰ τὰ φυσικά* / *ta meta ta phusika*, dont on se sert (quoiqu'improprement) pour désigner « ce qui est au-delà de la physique », ie « au-delà de la matière ».

En réalité, on ne peut prendre acte qu'indirectement de la « mort métaphysique », ou pour mieux dire *a posteriori* seulement, lorsque le corps commence à montrer des signes cadavériques qui attestent que l'âme ne lui est plus unie et ne permet plus que la vie y règne.

Notez que c'est du fait de cette imprécision (du moment auquel l'âme se sépare du corps) que l'Eglise permet que le baptême ou l'onction des malades puissent être administrés à une

personne dont vient d'être reconnue la « mort cérébrale ». Rappelons que les sacrements ne sont conférés qu'à des personnes vivantes. Or, dans la mesure où il n'est pas sûr que la « mort métaphysique » soit déjà advenue au moment du constat de la « mort cérébrale », et par conséquent l'âme étant peut-être toujours unie au corps, le ministre peut conférer l'un de ces sacrements. Par mesure de précaution néanmoins, le rituel prévoit que ce ministre ajoute alors à la formule habituelle la précision « Si tu vis... » (« Si tu vis, je te baptise, etc. »).

Parce que, comme nous l'avons dit plus haut, la mort n'est pas « normale » pour l'être humain, l'état de l'âme séparée du corps n'est pas fait pour durer toujours : une réunion des deux est comme « appelée » par ce qu'est fondamentalement la nature humaine. Ce qui adviendra, nous en avons la certitude grâce à l'éclairage de la Révélation, au moment de la résurrection à la fin des temps.

Un auteur contemporain, professeur de théologie, explique de manière lumineuse la situation de l'âme séparée du corps du fait de la mort :

« [A compter de la mort, l'âme] se trouve dans une nouvelle situation, arrachée au monde physique, et dévoilée à elle-même dans sa nature spirituelle supérieure à l'univers sensible. Cela ne veut pas dire qu'elle perd toute relation avec le corps pour devenir un pur esprit sur le modèle angélique. Non, bien sûr, puisqu'elle est (comme) le logiciel du corps. Elle garde donc la mémoire de ce corps, un peu comme une personne amputée garde la mémoire de son membre absent. L'âme humaine emporte avec elle, de l'autre côté de la mort, sa capacité naturelle d'animer une portion de matière pour en refaire son corps. Cette capacité naturelle est même une tendance nécessaire et irrésistible vers l'unité perdue. L'âme séparée demeure liée à ce monde visible par toutes les fibres de son être. » (P. Jean-Marc Bot, *Les mystères de la vie éternelle*, éd. Artège, 2017, pp. 52-53)

On est loin du dualisme platonicien qui voit la mort comme le moment « béni » où l'âme s'affranchit enfin du corps-prison dans lequel elle se trouvait jusqu'alors enfermée.

C : Pourquoi, si Jésus a vaincu la mort, ne nous épargne-t-il pas de mourir ?

Les auteurs spirituels ont identifié de nombreux motifs pédagogiques au fait que Dieu permette qu'advienne la mort, même après la victoire du Christ sur celle-ci. En voici quelques-uns :

-afin que l'être humain n'absolutise pas l'existence terrestre, qu'il ne s'y installe pas, sachant qu'il aura un jour à la quitter – c'est la même logique qui pousse Dieu à vouloir qu'Israël, puis le nouveau peuple élu qu'est l'Eglise, soit sans cesse un peuple pèlerin.

-afin que l'être humain prenne néanmoins au sérieux le temps qu'il a à passer sur terre et les actes qu'il pose d'ici la mort. On sait bien que lorsqu'advient l'échéance de la mort, le moindre instant qui reste à vivre acquiert un relief et un prix jusqu'alors insoupçonnés.

-le concile Vatican II relève que « c'est en face de la mort que l'énigme de la condition humaine atteint son sommet » (constitution *Gaudium et Spes* n°18). Se sachant exposé à une mort certaine, l'être humain est conduit à se poser la question du sens de son existence, et à chercher autre part qu'en lui-même le moyen de pérenniser la vie.

Cela dit, Dieu ne laisse pas l'homme seul et dépourvu face à la mort. Dans le cadre de la Nouvelle Alliance, en son Fils Jésus-Christ, il lui dévoile que la victoire sur la mort est non seulement possible, mais déjà accomplie. Motif pour lequel S. Paul s'écrie, citant les prophéties d'Isaïe et d'Osée qu'il a vu accomplies dans le Ressuscité du chemin de Damas : « La mort a été engloutie dans la victoire. O mort, où est-elle ta victoire ? Où est-il, ô mort, ton aiguillon ? » (1 Co 15, 54-55).

Je laisse la parole au CEC :

« Grâce au Christ, la mort chrétienne a un sens positif. 'Pour moi, vivre c'est le Christ, et mourir m'est un gain' (Ph 1, 21). 'C'est là une parole certaine : si nous mourons avec lui, nous vivrons avec lui' (2 Tm 2, 11).

La nouveauté essentielle de la mort chrétienne est là : par le baptême, le chrétien est déjà sacramentellement 'mort avec le Christ', pour vivre une vie nouvelle ; et si nous mourons dans la grâce du Christ, la mort physique consomme ce 'mourir avec le Christ' et achève notre incorporation à lui dans son acte rédempteur. » (n° 1010)

Par ces derniers mots, l'Eglise nous invite à considérer que, par notre mort physique, nous pouvons parachever cette configuration au Christ inaugurée en nous par le baptême. Elle nous le dit non pas de manière imprécatoire, puisqu'elle sait combien la mort est âpre, mais se contente de nous le murmurer à la manière d'une mère aimante. Le sacrement des malades, lorsqu'il est donné en fin de vie, offre d'ailleurs à l'agonisant, outre le secours de la grâce, de pouvoir être agrégé au Seigneur en agonie. De ce fait, l'agonie acquiert un poids de gloire, celui qui la vit coopérant de manière mystérieuse à la Rédemption opérée par l'agonie et la mort de Jésus lui-même.

Enfin, on remarque que tous les saints ont aspiré à la mort, non pas pour elle-même (qui est inquiétante et révoltante), mais pour ce qu'elle permet : accéder à la vision béatifique et entrer en pleine communion avec Dieu. Le CEC en cite quelques-uns, parmi lesquels S. Paul : « J'ai le désir de m'en aller et d'être avec le Christ » (Ph 1, 23), et Ste Thérèse d'Avila : « Je veux voir Dieu, et pour le voir il faut mourir ». C'est à ce titre seulement, et non parce qu'il aurait une psychologie malade, que S. François d'Assise salue la mort en l'appelant « notre sœur la mort corporelle ». Il va même jusqu'à louer Dieu pour la mort dans son très célèbre *Laudato Si*.

D : Comment concevoir la vie après la mort ?

C'est un exercice difficile. En effet, la vie après la mort ne peut se concevoir en projetant, par des images simplistes, notre monde actuel ; et pourtant, notre mode actuel de connaissance ne peut faire l'économie d'images. D'ailleurs, Jésus lui-même en utilise lorsqu'il évoque l'au-delà : il compare le paradis à un banquet de noces, l'enfer à une prison, etc. Nous sommes donc condamnés à user d'images, tout en devant rester conscients qu'elles ne sont presque rien par rapport à ce qu'est la condition réelle dans l'au-delà.

Voyons, très brièvement, ce que nous pouvons dire de la vie après la mort quant au temps et à l'espace.

➤ Que peut-on en dire quant au temps ?

Au sens strict, l'expression « entrer dans l'éternité », souvent employée, est un abus de langage. En effet, l'éternité est ce qui n'a ni commencement, ni fin. Or, puisque Dieu seul n'a pas de commencement, il est également le seul à être à pouvoir être dit « dans l'éternité » à proprement parler.

Pour autant, les âmes quittent le temps au moment de la mort, puisque le temps est une catégorie liée à la matière (cf. les considérations, très ardues d'ailleurs, de S. Augustin sur ce sujet), et que dans l'au-delà il n'y a plus de matière puisque les âmes s'y trouvent séparées des corps.

Il faut donc postuler l'existence d'une sorte de « durée » intermédiaire, distincte de l'éternité puisqu'elle a un commencement, et distincte du temps puisqu'elle est détachée de la matière. Les théologiens ont, à défaut de mieux, forgé le terme latin *aevum*.

➤ Que peut-on en dire quant à l'espace ?

L'Écriture parle de « lieux », de « demeures », de « cités », de « Jérusalem céleste »... mais il ne faudrait pas prendre ces expressions au pied de la lettre, puisque la matière ne s'y trouve plus.

Même après la résurrection, les corps présenteront des caractéristiques nouvelles qui échapperont à la matérialité et à la spatialité telle qu'on les connaît sur terre.

Cependant, il faut tenir que, dans l'au-delà, anges et démons, sauvés et damnés, ne sont pas noyés dans un « grand tout », pas plus qu'ils ne sont « partout » - les créatures demeurant pour toujours circonscrites, finies... l'ubiquité n'appartenant qu'à Dieu.

II : LE JUGEMENT PARTICULIER

A : L'existence du jugement particulier et le moment où il advient

Le fait que chacun soit jugé dans l'au-delà, et que ce jugement dépende de la qualité de la vie qui aura été menée ici-bas, est attesté en d'innombrables lieux de l'Écriture. Qu'il nous suffise de renvoyer ici à la grandiose et redoutable « parabole du jugement dernier » donnée par le Seigneur Jésus lui-même en Mt 25, 31-46.

L'Église enseigne par surcroît qu'un « jugement particulier » advient aussitôt après la mort, distinct de ce qu'elle qualifie de « jugement général » qui doit advenir à la fin des temps, et sur lequel nous reviendrons plus loin. L'affirmation d'un jugement aussitôt après la mort repose notamment sur les textes vétérotestamentaires suivants :

-la « parabole du pauvre Lazare et du mauvais riche » (Lc 16, 19-31), notamment « Il advint que le pauvre mourut et fut emporté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche aussi mourut et on l'ensevelit. Dans l'Hadès (l'enfer), en proie à des tortures, etc. ». La manière dont s'exprime ici le Christ incline à penser qu'il n'y a aucun délai entre la mort de chacun de ces deux hommes et leurs rétributions respectives ; *a fortiori*, donc, le

jugement qui a occasionné ces rétributions doit-il avoir été rendu au plus près de la mort advenue.

-la prophétie de Jésus au bon larron, « Aujourd'hui même tu seras avec moi dans le paradis » (Lc 23,43), laisse là encore penser qu'un jugement immédiatement consécutif à la mort du bon larron permettra de décider du sort glorieux prophétisé.

-une affirmation de S. Paul, « Les hommes ne meurent qu'une fois et après il y a un jugement » (He 9,27), abonde dans le sens d'un jugement immédiatement consécutif à la mort.

-une sentence contenue dans l'Apocalypse, « Heureux dès maintenant les morts qui meurent dans le Seigneur. Oui, dit l'Esprit, afin qu'ils se reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent » (Ap 14, 13), va dans le même sens : il n'y a pas à attendre le jugement général à la fin des temps pour que soit fixé le sort des défunts.

Pour ce qui est des affirmations du Magistère sur ce point, je vous renvoie aux nn° 1021 et 1022 du CEC : ils sont certes succincts, mais renvoient eux-mêmes à une série de documents pontificaux et de canons de conciles oecuméniques à ce sujet.

B : En quoi consiste ce jugement particulier ?

Le jugement est souvent considéré comme une comparution de l'âme devant Dieu dans toute sa majesté. Mais ce face à face, qu'on appelle « vision béatifique », requiert qu'on y soit prêt : qu'on ait, en un mot, suffisamment exercé son intelligence et surtout son cœur, moyennant le don de la grâce, à contempler et entrer dans l'union avec un Dieu qui n'est qu'amour. Or, bien des âmes n'y sont pas disposées au moment de leur jugement particulier ; certaines y sont mêmes hostiles. En outre, la vision béatifique est une récompense et ne peut donc être antérieure au jugement. C'est donc d'une autre manière que le jugement particulier est rendu.

Peut-être le Christ apparaît-il alors à l'âme dans sa « simple » humanité glorieuse, comme il le fit devant ses disciples et les saintes femmes après sa résurrection. Cette apparition ne requiert pas que l'âme soit déjà prête pour la vision béatifique ; du reste, elle laisserait l'âme encore libre d'adhérer ou non au mystère du Christ.

La manière la plus adéquate de comprendre le jugement est la suivante : l'âme elle-même se juge. Un passage de l'évangile selon S. Jean suggère un rôle plutôt passif du Christ quant au jugement, tandis qu'il insiste sur une auto-détermination de l'être humain par rapport à celui-ci :

« Car Dieu a envoyé son Fils dans le monde, non pas pour juger le monde, mais que, par lui, le monde soit sauvé. (...) Et le jugement, le voici : la lumière est venue dans le monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. Celui qui fait le mal déteste la lumière : il ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient dénoncées ; mais celui qui fait la vérité vient à la lumière, pour qu'il soit manifeste que ses œuvres ont été accomplies en union avec Dieu. » (Jn 3, 17-21)

Après la mort, l'âme accède à une parfaite lucidité quant à tout ce que Dieu a fait pour elle au cours de son existence terrestre, et quant à l'état dans lequel elle se trouve elle-même au regard des dons de Dieu.

Le P. Benoît-Marie Simon, évoque ainsi les choses :

« N'est-il pas plus exact de présenter ce jugement [particulier] comme un pur et simple dévoilement de ce que nous sommes au moment de notre mort par rapport à (Dieu) ? N'est-ce pas tout simplement la vérité, déjà déposée par Dieu au plus profond de notre conscience, qui nous juge sans qu'on puisse la faire taire ? N'est-ce pas cette lumière divine, enfin devenue irréfutable, que la Tradition appelle le jugement particulier ? » (*A l'écoute du cœur de Dieu*, éd. Téqui, 2012, p. 648)

Que l'âme elle-même soit ultimement appelée à se déterminer, c'est déjà ce que l'Ecclésiaste (Qohélet) avait deviné lorsqu'il écrivait :

« Devant les hommes, il y a la vie et la mort ; et il sera donné à chacun ce qu'il aura choisi. »

Le P. Simon ajoute, pour sa part :

« Dans cette perspective, on comprend que le jugement de Dieu n'exerce aucune violence sur l'âme, mais que c'est elle-même qui se jette dans la douceur infinie du Ciel si elle est homogène à cette douceur, dans le purgatoire si elle a besoin d'être purifiée pour y entrer, ou en enfer si elle la fuit irrévocablement » (*op. cit.*, p. 649)

C : Quels sont les critères de ce jugement particulier ?

La Tradition évoque les « mérites » accumulés au cours de l'existence terrestre. On a parfois donné une vision mesquine, voire fautive, de ceux-ci. Les théologiens prennent soin de préciser qu'en soi, un seul a mérité, Jésus-Christ, car lui seul en était digne : ils parlent pour ce motif de mérites *de condigno*. Les êtres humains, eux, ne méritent que dans la mesure où ils s'unissent au Christ Sauveur : les théologiens parlent alors de mérites *de congruo*, soulignant ainsi que la part de la créature est de l'ordre de la portion congrue.

Qu'est-ce qui, au fond, fait que le Christ a mérité le salut ? Qu'est-ce qui fait, par conséquent, que la créature humaine, adjointe au Christ, mérite elle aussi ce même salut pour elle-même ? Comme nous l'avons vu dans la séance précédente, c'est l'amour et rien d'autre. Jésus nous sauve grâce à l'amour qui anime sa geste rédemptrice, son sacrifice ; nous nous sauvons à sa suite si l'amour nous anime. Il n'y a, au fond, qu'un critère de jugement : c'est l'amour.

C'est ce que ne cesse d'affirmer le Christ à longueur de temps :

-dans la « parabole du jugement dernier » que nous avons déjà évoquée (Mt 25). Je vous cite à cet égard un très beau commentaire qu'en donne Benoît XVI :

« D'après cette parabole (« ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait... » Mt 25,31-46), le Juge des univers n'interroge pas l'homme sur le genre de théories qu'il a eu sur Dieu et sur le monde. Il n'interroge pas sur la confession de foi dogmatique, il interroge uniquement sur l'amour. La charité suffit et sauve

l'homme. Celui qui aime est déjà chrétien. » (*Credo pour aujourd'hui*, éd. Presses du Châtelet, 2008, p.10)

NB : Le pape rejoint ici ce que S. Paul dit de la charité dans l'hymne du même nom : « Quand je connaîtrais tous les mystères et toute la science, quand j'aurais la plénitude de la foi, une foi à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien » (1 Co 13, 2).

-au sujet de la femme pécheresse qui vient, chez Simon le pharisien, déverser sur ses pieds du parfum et les essuyer de ses cheveux : « Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé » (Lc 7, 47).

A la suite de Jésus, tous les saints font de l'amour le critère du jugement particulier. Je n'en cite que deux, parmi les plus connus :

« Aime et fais ce que tu veux. » (S. Augustin, *Commentaire de la 1^{ère} épître de Jean VII*, 8)

« Au soir de notre vie, nous serons jugés sur l'amour. » (S. Jean de la Croix, *Avisos* 57)

D : Que penser de la théorie de « l'option finale dans la mort » ?

➤ Théorie de l'option finale

Par « option finale dans la mort » (ou plus simplement « option finale », ou encore « ultime option », voire même « illumination finale »), on désigne la « théorie selon laquelle chaque être humain, au moment même de sa mort ou immédiatement après, a la possibilité de voir Dieu et de choisir la vie éternelle. De cette manière, tout le monde aurait l'occasion de voir clairement les enjeux et de choisir une vie éternelle de communion avec Dieu [ou de la refuser] au moment même où l'on entre dans l'éternité » (P. Pius Mary Noonan, *Tant qu'il fait jour. Se préparer dès maintenant à l'au-delà*, éd. Téqui, 2022, p. 17).

On peut dire que cette théorie consiste à affirmer qu'à l'occasion de la mort, ou juste après, l'âme jouirait d'une parfaite indétermination : elle serait en mesure de dire oui ou non à Dieu, en toute liberté, quelle qu'ait été son orientation au cours de l'existence terrestre.

Cette théorie doit beaucoup à deux théologiens du XX^es qui l'ont formalisée : le P. Palémon Glorieux, recteur de l'Institut catholique de Lille, expert au concile Vatican II ; le P. Ladislas Boros, professeur à l'Université catholique d'Innsbruck. Elle est fréquemment assumée dans la prédication ordinaire.

➤ Critique de cette théorie

Pour une critique exhaustive, nous vous renvoyons au livre du P. Noonan *Tant qu'il fait jour*, cité à l'instant, qui met à la portée de tous une vulgarisation de sa volumineuse thèse, destinée aux spécialistes, *L'option finale dans la mort. Réalité ou mythe ?* (éd. Téqui, 2016).

Nous nous contentons ici d'indiquer quelques éléments qui permettent d'évaluer la fameuse théorie.

Reconnaissons-lui de procéder d'une belle intention : donner une ultime chance à l'âme. Il semble qu'on honore ainsi l'infinie miséricorde de Dieu. Cette théorie revient d'ailleurs quasiment, notons-le, à prétendre que le salut est universel, puisqu'on voit mal comment une âme, totalement libre de se déterminer au moment de la mort ou juste après, refuserait à cette occasion la communion d'avec Dieu...

Néanmoins, cette théorie contrevient à certaines données capitales de la philosophie classique et de la théologie catholique.

1^{er} problème : Cette théorie sous-estime l'existence terrestre

En postulant une totale indétermination de l'âme au moment du jugement particulier, ie une sorte de « remise des compteurs à zéro », la théorie de l'option finale mésestime (pour ne pas dire qu'elle tient pour rien) l'existence terrestre, ie tout ce qui aura été pensé, dit, fait, au cours de celle-ci.

C'est faire bien peu de cas de l'effort consenti par le Fils de Dieu lui-même à assumer l'existence terrestre dans tous ses replis, avec une application et une gravité dont témoigne chaque page d'évangile. C'est en outre ne pas accorder d'importance aux nombreuses injonctions de celui-ci à prendre très au sérieux ce qui est accompli dès cette terre, le sort étant définitivement fixé par la mort : « Veillez donc, car vous ne savez ni le jour, ni l'heure » (Mt 25, 13), « Tant qu'il fait jour, il nous faut travailler aux œuvres de celui qui m'a envoyé ; la nuit vient, où nul ne peut travailler » (Jn 9, 4). Dans la même ligne, on peut citer S. Paul : « En son temps viendra la récolte [le jugement] (...) Tant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien à l'égard de tous » (Ga 6, 10). Ou encore l'Apocalypse : « Reste fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie » (Ap 2, 10).

Ce qui faisait dire à un S. Cyprien de Carthage, père de l'Eglise du III^es : « Quand on est parti d'ici-bas, il n'y a plus de possibilité pour la pénitence, la satisfaction est sans effet. C'est ici-bas que la vie est perdue ou gagnée ».

2^{ème} problème : Cette théorie ne tient pas suffisamment compte de ce qu'est la nature humaine

Prétendre que c'est au moment où l'âme se trouve séparée du corps qu'elle serait en mesure de poser le choix le plus décisif qui soit pour un être humain, c'est n'avoir pas d'égards pour ce qu'est la nature humaine : une âme unie à un corps, et non une âme seule. Au fond, on retrouve dans la théorie de l'option finale une trace du dualisme platonicien, dépréciant fortement le corps, voit dans l'âme le constitutif essentiel de l'être humain et aspire à sa libération du corps conçu comme sa prison temporaire.

3^{ème} problème : Cette théorie n'honore pas les modalités d'agir de l'être humain

L'homme est un être progressif : c'est par répétition d'actes bons qu'il acquiert de bonnes dispositions (la philosophie classique parle de vertus) ; et par la répétition d'actes mauvais, qu'il en contracte, hélas, de mauvaises (les vices). Il est improbable que, d'un coup d'un seul, un être

durablement habitué à refuser Dieu se tourne positivement vers lui. Tout aussi improbable serait le refus ultime de Dieu de la part de quelqu'un qui a tenté, sa vie durant, d'adhérer à Dieu.

Bien évidemment, la grâce de Dieu doit être prise en compte, qui peut retourner les cœurs endurcis vers le bien. Mais le même Dieu étant créateur de notre nature progressive, et n'ayant pas pour habitude de violer la volonté de ses créatures, la grâce respecte la direction que celles-ci entendent prendre librement.

Le cas du bon larron, qui se convertit en dernière instance, comme celui du suicidé dont la femme éplorée vient trouver le curé d'Ars et que ce dernier reconforte en lui disant qu'entre le moment où il a sauté du pont et celui où il a touché le sol, il s'est converti, ne peuvent en aucun cas donner raison à la théorie de l'option finale. Précisément, c'est avant la mort, et non après, que ces deux hommes ont dit oui à Dieu. Du reste, il est probable que leur acquiescement ultime ne soit pas totalement spontané. Le bon larron, pour malfaiteur qu'il ait été, au point de mériter d'être crucifié, devait probablement avoir le cœur disponible depuis quelque temps déjà, au point de trouver la force de laver l'honneur de Jésus devant l'autre larron. Le pauvre suicidé, pour sa part, a dû bénéficier de l'intercession de sa pieuse épouse. Ce qui l'a certainement incliné à la conversion juste avant sa mort.

On évoque parfois les « expériences de mort imminente » (EMI en français, ou NDE en anglais pour « near death experiences »). Ceux qui les ont vécues affirment qu'ils ont alors approché d'une vive lumière au bout d'un tunnel, et qu'ils ont simultanément éprouvé une sorte d'attrait bienfaisant vers cette lumière, où ils disent parfois avoir distingué une forme humaine qui semblait les attendre, à laquelle ils auraient évidemment acquiescé si elle leur avait offert le choix de la suivre. Quelle que soit la réalité objective qu'on reconnaisse à ces expériences singulières (ce qui reste à établir), on ne peut considérer qu'elles accréditent la théorie de l'option finale : puisque, par définition, elles nous ont été rapportées par des personnes vivantes, on ne saurait prétendre qu'elles avaient alors connu la mort et faisaient l'objet d'une rencontre post-mortem. C'est d'ailleurs pour ce motif qu'on donne prudemment à ces expériences le qualificatif de « mort imminente » seulement.